



Version IFA 2023/10/30

IFSanté Chartres
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
☎ 02.37.30.30.86
Fax 02.37.30.32.49
Email : secifsi@ch-chartres.fr
Site : <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>

Formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier par la voie de l'Apprentissage

DOSSIER D'INSCRIPTION

CALENDRIER

Date de début de formation	02 mars 2026	Candidats n'ayant pas l'AFGSU : 20, 21 et 22 janvier 2026
Pré-rentrée pour tous les candidats : le 27 février 2026 de 10H00 à 16H00		
Fin de formation : 22 janvier 2027		

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

L'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier définit les modalités d'accès à la formation d'ambulancier(ère)

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale par apprentissage ;
- La formation par contrat de professionnalisation
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par un arrêté du ministère chargé de la santé

Le directeur de l'institut de formation procède à l'admission directe en formation des personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, au regard des documents suivants :

- ☐ La fiche d'inscription dûment complétée et signée (annexe 1)
- ☐ 2 Photos (nom, prénom et date de naissance au verso de chaque photo)
- ☐ Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité, ou du passeport, ou du titre de séjour
- ☐ Photocopie recto/verso de votre permis de conduire catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité.
Pour les candidats ayant 2 ans de permis de conduire et qui ont bénéficié du dispositif de la conduite accompagnée :
photocopie recto/verso du **permis de conduire catégorie B** conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité et de l'**Attestation de conduite accompagnée**
- ☐ La photocopie de l'attestation de sécurité sociale **de moins d'un an**
- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (annexes 2 et 3);
- ☐ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route (annexe 4) ;
- ☐ UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE N°3 (Sauf pour les Promotions Professionnelles) datant de moins de 3 mois (En faire la demande au : Casier Judiciaire National, 107, rue du Landreau, 44079 NANTES Cedex 01 ou sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>).
- ☐ L'Attestation de Droit à Conduire (ADCS) via le site : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/consulter-son-solde-de-points>
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile vie privée **en cours de validité**
- ☐ Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti;
- ☐ Un curriculum vitae de l'apprenti;
- ☐ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage;
- ☐ Pour la promotion professionnelle, l'attestation de prise en charge de l'employeur
- ☐ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (annexe 3).

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis au processus de sélection défini à l'article 5 du présent arrêté et admis en formation sur la base de l'article 4.

Loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :

Article 1 : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2 : Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Le dossier doit nous être adressé par :

- courrier simple à l'**IFSanté Chartres, 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES**
- Soit adressé par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'IFSanté (uniquement si vous souhaitez être sûr de la réception de votre dossier)
- Soit déposé au secrétariat de l'IFSanté aux horaires d'ouverture

Pour les modalités de financement et de rémunération spécifiques à la formation par la voie de l'apprentissage veuillez contacter :

- Le **CFA Social Médico-social et Sanitaire** (notre partenaire par conventionnement)
21 Bis rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS
02.36.41.12.18
contact@cfasms.fr
- France Travail, les missions locales

Pour les modalités de financement et de rémunération spécifiques à la formation par contrat de professionnalisation veuillez contacter :

- L'OPCO Mobilités Centre-Val de Loire
Mme GENESTAL
02 21 67 50 37
cvl@opcomobilites.fr

Pour toutes questions relatives aux modalités de formation veuillez contacter l'IFA :

- IFSanté Chartres
02.37.30.30.86
secifsi@ch-chartres.fr

CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA FORMATION :

À prévoir pour les stages des chaussures non bruyantes avec une semelle antidérapante et souple, une bonne protection pour l'avant-pied et une bonne stabilité.

Les tenues de stage sont fournies par l'IFA avec l'obligation de restitution en fin de formation.

L'ASSURANCE

Le Centre Hospitalier de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Une assurance « responsabilité civile personnelle » est obligatoire pour suivre la formation. Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

LES REPAS

Vous avez la possibilité de déjeuner au self du personnel :

- Sur le site de Louis Pasteur en utilisant la carte que vous sera fournie, (tarif 3,30 € ; il peut être réajusté au 1^{er} septembre de chaque année). Elle doit être restituée en fin de formation
- Il est possible aussi de se restaurer sur place (micro-onde et réfrigérateur à disposition).
- Sur le site de l'Hôtel Dieu (distributeur de repas) en utilisant votre carte bancaire (le montant selon votre consommation)

Le chargement de la carte du self n'est possible que **les lundis et jeudis** à l'accueil du secrétariat et **uniquement payable par chèque à l'ordre de « Régie IFSI »**.

LE STATIONNEMENT

Il est rappelé qu'aucune place de parking n'est mise à disposition des élèves, et que le stationnement aux abords de l'IFSanté est payant et/ou de courte durée. Un parking à vélo est à votre disposition au sein de l'institut.

L'ACCUEIL DES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

Pour toute difficulté liée à un handicap transitoire ou permanent pouvant avoir un impact sur votre accès et/ou sur votre formation, nous vous invitons à contacter les référentes handicap Christine MORIN ou Amandine AUBRY au 02-37-30-30-86 ou par mail à mpepineau@ch-chartres.fr ou aaubry@ch-chartres.fr

L'Institut garantit la confidentialité des informations du traitement de votre demande.

L'INTERNET

Durant votre formation, des séquences pédagogiques nécessiteront l'utilisation d'un accès Internet à partir de votre domicile et/ou de la salle informatique de l'Institut.

LES STAGES

Pour rappel, certains stages peuvent être éloignés de l'I.F.A. et du Centre Hospitalier (hors agglomération chartraine). Ces horaires ne sont pas toujours compatibles avec ceux des transports en commun). L'élève peut être amené à travailler le week-end, les jours fériés ou la nuit.

Les terrains de stages sont attribués par l'I.F.A, le nombre de places de stage étant limité, **il ne sera pas possible de refuser un stage au motif que celui-ci est trop éloigné ou que vous n'êtes pas véhiculé(e).**

Compte-tenu de ces éléments, l'élève doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

LES COURS

La formation débute le **02 mars 2026**. Les apprenants n'ayant pas l'AFGSU le passeront les **20, 21 et 22 janvier 2026**. Elle se termine le **22 janvier 2027** et inclus les périodes de stage et de congés.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine.

Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

DIVERS

Uniquement et pour la durée de la formation un certificat de scolarité sera délivré en début session dès lors que le dossier d'inscription sera complet.

LES ALLEGEMENTS DE FORMATION

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Article 28

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par le présent arrêté, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- 2° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 3° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 4° Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- 5° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 6° Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;
- 7° Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger ;
- 8° Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical ;
- 9° Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne ;
- 10° Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires ;
- 11° Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises.

Article 29

Les personnes titulaires de l'un des diplômes permettant l'exercice des professions d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical [...]

Article 30

Les titulaires d'un diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen [...]

Je suis Titulaire :

- ☐ du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ☐ du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- ☐ du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- ☐ du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- ☐ d'un titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- ☐ d'un titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)
- ☐ d'un titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger;
- ☐ d'un certificat de qualification professionnelle d'assistant médical;
- ☐ du baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- ☐ du baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- ☐ du diplôme d'Etat d'infirmier (DEI)
- ☐ du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- ☐ du diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- ☐ du diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- ☐ du diplôme d'Etat de psychomotricien
- ☐ du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ☐ du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical
- ☐ d'un diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- ☐ Autre (préciser) :

Fournir impérativement la copie du diplôme ou des relevés de notes

ANNEXE 1 – FICHE D'INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION - D.E. D'AMBULANCIER PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

SESSION DE JANVIER 2026

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

1^{er} Prénom : _____ 2^{ème} Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Nationalité : _____

Ville **et** département ou pays de naissance : _____

Adresse complète : _____

Adresse mail : _____

Téléphone fixe : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Situation familiale :

Célibataire ☐

Marié ☐

Pacs ☐

Concubinage ☐

Veuf ☐

Divorcé(e) ☐

Séparé(e) ☐

Nombre d'enfants à charge : _____ Ages : _____

J'autorise l'institut à publier mes nom et prénom sur Internet dans la cadre de la diffusion des résultats :

OUI ☐

NON ☐

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document :

À, _____ le ____ / ____ / ____

Signature du candidat



ANNEXE 2 – Certificat Médical

IFSanté
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tél : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

CERTIFICAT MEDICAL

A remplir par un médecin agréé
pour une entrée en formation Ambulancier

Je soussigné, Docteur en médecine, agréé certifie que :

NOM et Prénom : épouse :

Né(e) le : à

Domicilié(e) à :
.....

Code Postal : Ville :
.....

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession
d'AMBULANCIER.

CACHET

Fait à

Le :

Signature :

ANNEXE 3 - Liste des médecins agréés par l'ARS d'Eure et Loir

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES
Liste mise à jour le 14/11/2022 - Validité : 30/09/2025
Annexe à l'arrêté Préfectoral n° 2022-DD28-PPSMS-MA-0051

Non-Prénom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES					
Dr RIFFAULT	Eric	9 rue d'Alloyes	28800	BONNEVAL	02 37 47 21 32
Dr CAMUS	Eric	3A rue des Acacias	28160	BROU	02 37 47 36 63
Dr RIVIERE	Philippe	4 rue Félibien	28000	CHARTRES	02 37 21 15 79
Dr MEZHOUD	Mohamed	Centre Hospitalier - Route de Jallans	28200	CHATEAUDUN	02 37 44 44 16
Dr ROUIDIERE	Camélia	MSP - 27 rue de Marsaueux	28500	CHERISY	02 37 43 76 96
Dr POURCYRUS	Franck	4 Place de l'Eglise	28290	COMMUNE NOUVELLE D'ARROU	02 34 40 13 37
Dr ALLOUL	Abdelaziz	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53 Poste 7246
Dr DIDOUT	Charles	MSP - 9 rue de la Gare	28230	EPERNON	02 34 40 31 52
Dr ANTOINE	Bernard	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BESSE	Jean-Luc	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BELGHIT-MAAHLEM	Djamila	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 24 01 05
Dr RIVOAL	Bernard	MSP - 12 rue de Châteaudun	28150	LES VILLAGES VOYEENS	06 51 67 77 66
Dr COMBECAVE-VIAUD	Geneviève	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	02 37 99 27 27
Dr DEHEUVELS	Jean-Paul	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 11 70 60 56
Dr SAVATIER	Rim	Hôpital Privé d'Eure-et-Loir - 2 rue Roland Buthier	28300	MAINVILLIERS	06 79 85 10 91
Dr RICHARD	Jean-Jacques	58 rue Paul Deschanel	28400	NOGENT-LE-ROTHOU	06 79 64 28 19
Dr COCHELIN	Jean-Pierre	29 Route de Moronval	28500	STE GEMME MORONVAL	02 37 52 53 23
MEDECINS SPECIALISTES					
ANESTHESIE REANIMATION					
Dr AUBIN	Pierre-André	Centre Hospitalier - Avenue de l'Europe	28400	NOGENT-LE-ROTHOU	02 37 53 75 75
CARDIOLOGIE					
Dr ALBERT	Franck	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 14 66 17 93
Dr DEMICHELI	Thibaud	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 32 65
CHIRURGIE GENERALE					
Dr HUSSET	Anis	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 55 51
Dr PAPPALARDO	Eric	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE					
Dr DORIO	Djinnamodji	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 61
GERIATRIE					
Dr ADJIM	Mortada	Centre Hospitalier - 34 rue du Docteur Maunoury	28000	CHARTRES	02 37 30 37 05
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE					
Dr MALENGA	Marc	10 rue de la Colombe	28500	VERNOUILLET	06 60 65 62 29
NEPHROLOGIE					
Dr ALBERT	Catherine	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 79
OPHTALMOLOGIE					

Dr LEROUX	Frédéric	1 A rue de la République	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	28110	LUCE	02 37 30 47 60
Dr BOUAZZA	Mamar	38 rue de Nuisement		28500	VERNOUILLET	06 60 39 96 72
Dr RABUT	Hong	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	PNEUMOLOGIE	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 Poste 77364
Dr DUBOS	Pierre-François	CMPP - 25 rue Nicole	PSYCHIATRIE	28000	CHARTRES	02 37 36 31 77
Dr HELARY	Philippe	CMP - 55 avenue du Général Leclerc		28100	DREUX	02 37 50 07 18
Dr PARIS	Pierre	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy		28100	DREUX	02 37 51 51 54
Dr SCOREL-POFESCU	Daria	Centre Hospitalier Henri EY - CPC - 1 rue des Venelles		28630	LE COUDRAY	02 37 88 75 39
Dr CRESCENT NASCIMENTO	Corentin-Damae	Centre Hospitalier Henri EY - Site de Morancez - 129 rue de Chartres		28630	MORANCEZ	02 37 30 39 70 ou 02 37 30 39 60
Dr PREVOST	Philippe		Uniquement pour siéger au Conseil Médical formation restreinte			
Dr OULD HENNIA	Ahmed	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	RHUMATOLOGIE	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 Poste 77320
Dr ABDEL KADER	Talal	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	UROLOGIE	28100	DREUX	02 37 51 52 53

Source <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/trouver-un-medecin-agree-0>

ANNEXE 4 - Liste des médecins agréés par la Préfecture d'Eure et Loir

LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS CHARGÉS DU CONTRÔLE MÉDICAL DE L'APTITUDE A LA CONDUITE EN EURE-ET-LOIR					
MAJ 10/07/2024					
VILLE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	
ANET	Dr BERTAUX	Jean	5, rue Delacroix - 28260 ANET	06 07 70 50 20	
BAZOCHES-LES-GALLERANDES (45)	Dr MIQYASS	Latifa	3 bis, rue de Pithiviers - 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES	02 38 39 40 36	
BONNEVAL	Dr RIFFAULT	Eric	9, rue d'Alluyes - 28800 BONNEVAL	02 37 47 21 32	
CHARTRES	Dr FAUCHIER	Véronique	6, rue du Dr Michel Gibert - 28000 CHARTRES	02 37 21 20 29	
CHARTRES	Dr LALLOZ	Marie-Antoinette	12, rue de CHATEAUDUN - 28000 CHARTRES	02 37 30 98 29	
CHARTRES	Dr RIVIÈRE	Philippe	4, rue Félibien - 28000 CHARTRES	02 37 21 15 79	
CHERISY	Dr ROUDIERE	Camélia	27, rue de Marsauceux - 28500 CHERISY	02 37 43 76 96	
ÉPERNON	Dr DIDOUT	Charles	MSP Val Drouette - 9, rue de la Gare - 28230 ÉPERNON	02 37 83 59 86	
EVRY (91)	Dr CHAAR	Abd-Alsalam	MSP - 203, rue Pierre et Marie Curie - 91000 EVRY	07 67 08 00 70	
EVRY (91)	Dr MOUSSA	Hichem	Clinique de l'Essonne - CRF Champs-Élysées, 5, rue de la Clairière - 91000 EVRY	07 76 96 06 87	
EVRY (91)	Dr TRADI	Kamel Eddine	Clinique de l'Essonne - CRF Champs-Élysées, 5, rue de la Clairière - 91000 EVRY	06 16 35 89 37	
GUERVILLE (78)	Dr KHAZMIM	Laura	13, rue de la Libération - 78930 GUERVILLE	01 30 92 05 53	
GUICHAINVILLE (27)	Dr CONFAIS	Sandra	281, rue Charles Darwin - 27930 GUICHAINVILLE	02 78 99 03 03	
GUYANCOURT (78) MÉRÉ (78)	Dr GOYARD	Gilles	15, rue André Lerol Gourhan - 78280 GUYANCOURT 1bis, rue du Parc Boulogne - 78490 MÉRÉ	06 66 24 73 00	
MARBOUÉ	Dr DO CAO	Nha	11, rue du moulin - 28200 MARBOUÉ	02 37 44 92 26	
NOGENT-LE-ROTHOU	Dr RICHARD	Jean-Jacques	58, rue Paul Deschanel - 28400 NOGENT-LE-ROTHOU	02 37 52 53 23	
SAINT-OUEN (41)	Dr COLLETTE	Cyrille	36, rue Louise Michel - 41100 SAINT-OUEN	02 54 77 27 28	
SARAN (45)	Dr BOUSSATON-ARNOULT	Sylvie	380, rue Passe Debout - 45700 SARAN	06 32 91 06 58	
STE GEMME MORONVAL	Dr COCHELIN	Jean- Pierre	29, route de Moronval - 28500 STE GEMME-MORONVAL	02 37 42 17 18	
VENDÔME (41)	Dr ESTEVE	Jean-Louis	23, rue Lemyre de Villers - 41100 VENDÔME	06 71 96 21 48	

Source : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches/Permis-de-Conduire/PARTICULIERS/Visite-medicale-et-Commission-medicale>

ANNEXE 5 – Certificat de vaccinations

IFSanté Chartres
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES

CERTIFICAT DE VACCINATIONS

A remplir par le médecin traitant

Tel: 02.37.30.30.86
Fax: 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

Nom Nom de
naissance
Prénom Date de
naissance
Mail Numéro de
tél

Avant votre entrée à l'école, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

NB : Pour les élèves en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE	
Dernier rappel (date et nom du vaccin, joindre copie du carnet) =	
HEPATITE B	
VACCINS Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet) : 1 ^{ère} injection = 2 ^{ème} injection = 3 ^{ème} injection = Rappels =	Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs (Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire) Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)=
TUBERCULOSE	
BCG (l'obligation de revaccination a été supprimée) Dates et noms des vaccins joindre copie carnet (préciser le mode de vaccination : monovax, intradermique, scarification)	TEST tuberculinique de moins de 3 mois Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet)=
ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE	
Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) = Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)	
SEROLOGIES VARICELLE	
VARICELLE Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) = (si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)	
RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS	
Joindre la copie du compte-rendu	

Fait le

Signature et cachet du praticien

ANNEXE 6 – Calendrier

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE COURS / STAGE 2026 – 2027

IFA STAGE EMPLOYEUR

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier		
1	J		1	D		1	D		1	M	B1 M2	1	V		1	L		1	M		1	S		1	M		1	J		1	D		1	M		1	V	
2	V		2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J	B2 M4	2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S	
3	S		3	M		3	M		3	V		3	D		3	M	B2 M4	3	V		3	L		3	J		3	S		3	M		3	J		3	D	
4	D		4	M		4	M	B1 M1	4	S		4	L		4	J		4	S		4	M		4	V		4	D		4	M		4	V		4	L	
5	L		5	J		5	J		5	D		5	M		5	V		5	D		5	M		5	S		5	L		5	J		5	S		5	M	B5 M9
6	M		6	V		6	V		6	L		6	M		6	S		6	L		6	J		6	D		6	M		6	V		6	D		6	M	
7	M		7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M		7	S		7	L		7	J	
8	J		8	D		8	D		8	M	B1 M2	8	V		8	L		8	M		8	S		8	M		8	J		8	D		8	M		8	V	
9	V		9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L	B3 M6	9	M		9	S	
10	S		10	M		10	M		10	V		10	D		10	M	B2 M4	10	V		10	L		10	J		10	S		10	M	B3 M7	10	J		10	D	
11	D		11	M		11	M	B1 M1	11	S		11	L		11	J		11	S		11	M		11	V		11	D		11	M		11	V		11	L	
12	L		12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D		12	M		12	S		12	L		12	J		12	S		12	M	
13	M		13	V		13	V		13	L		13	M		13	S		13	L		13	J		13	D		13	M		13	V	B4 M8	13	D		13	M	B5M10
14	M		14	S		14	S		14	M		14	J		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M		14	S		14	L		14	J	
15	J		15	D		15	D		15	M		15	V		15	L		15	M		15	S		15	M		15	J		15	D		15	M		15	V	
16	V		16	L		16	L		16	J		16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L		16	M		16	S	
17	S		17	M		17	M		17	V		17	D		17	M		17	V		17	L		17	J		17	S		17	M		17	J		17	D	
18	D		18	M		18	M		18	S		18	L		18	J		18	S		18	M		18	V		18	D		18	M		18	V		18	L	
19	L		19	J		19	J		19	D		19	M		19	V		19	D		19	M		19	S		19	L		19	J		19	S		19	M	
20	M	AFGS U	20	V		20	V		20	L		20	M		20	S		20	L		20	J		20	D		20	M		20	V	B5 M9	20	D		20	M	B5M10
21	M	2	21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M	B2 M5	21	S		21	L		21	J	
22	J	SESS	22	D		22	D		22	M		22	V		22	L		22	M		22	S		22	M		22	J		22	D		22	M		22	V	
23	V		23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J		23	D		23	M		23	V		23	L		23	M		23	S	
24	S		24	M		24	M		24	V		24	D		24	M		24	V		24	L		24	J	B2 M5	24	S		24	M		24	J		24	D	
25	D		25	M		25	M		25	S		25	L		25	J		25	S		25	M		25	V		25	D		25	M		25	V		25	L	
26	L		26	J		26	J		26	D		26	M		26	V		26	D		26	M		26	S		26	L		26	J		26	S		26	M	
27	M		27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L		27	J		27	D		27	M		27	V		27	D		27	M	
28	M		28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M		28	S		28	L		28	J	
29	J					29	D		29	M	B1 M3	29	V		29	L		29	M		29	S		29	M		29	J		29	D		29	M		29	V	
30	V					30	L		30	J		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	B2 M5	30	V		30	L		30	M		30	S	
31	S					31	M					31	D					31	V		31	L					31	S					31	J		31	D	